



## COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

### ARRETE MUNICIPAL n°2026-02

### PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

à l'occasion de travaux d'élagage impasse de Brocéliande à Saint Malon Sur Mel

Le Maire de la commune de **Saint Malon Sur Mel**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et 1.2213-2,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié,

**Vu** la demande de l'entreprise Coignard-Hamon en date du 15 janvier 2026,

**Considérant** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

### ARRETE

**Art. 1er.** – Dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise Coignard-Hamon, impasse de Brocéliande, il est nécessaire de réglementer la circulation à partir du 26 janvier 2026 et ceux pendant la durée des travaux, estimée à 5 jours.

**Art. 2.** – Les véhicules légers et poids lourds circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Basculement de circulation sur chaussée opposée
- circulation alternée par feux tricolores.

**Art. 3.** - La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

**Art. 4.** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Responsable de l'Agence Technique Départementale de Montfort Sur Meu ;
- Le Commandant de Brigade de gendarmerie de la Saint-Méen-Montauban.

Fait à St Malon sur Mel, le 15 janvier 2026



Le Maire,  
Gilles LE MÉTAYER